

Réalisation d'un bassin d'orage

Publié le 11 août 2020

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 17 juillet 2020, une enquête publique aura lieu, pendant 15 jours consécutifs, du mardi 1er septembre 2020 au mardi 15 septembre 2020 inclus



SOURD OU MALENT



1 CLIC

sur le territoire des communes de Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Drouvin-le-Marais, Essars, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Vaudricourt, Vendin-les-Béthune et Verquin.

Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau, par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, en vue de la réalisation d'un bassin d'orage sur le territoire de la commune de Béthune.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Béthune (6 Place du 4 septembre - 62407 Béthune cedex).